

MAISON FISSUREE

80 nouvelles communes dans L'Hérault viennent d'être reconnues catastrophes naturelles concernant la sécheresse.

Si votre maison fissure vous êtes concernés.

Vous avez un délai de 10 jours pour faire votre déclaration à l'assurance.

Appelez nous car nous pouvons vous aider.

L'Association Nationale des Assurés Sinistrés de la Sécheresse A.N.A.S.S a été créée à cet effet pour mettre toutes les chances de votre côté.

Car il ne suffit pas que votre commune soit reconnue catastrophe naturelle pour être éligible à l'indemnisation.

A.N.A.S.S.

Association Nationale Des Assurés Sinistrés Sécheresse

(Catastrophe Naturelle, Sècheresse)

06 40 44 51 20

secheresse.anass@gmail.com